

GROUPE DE TRAVAIL "S.C.N AÉROMARITIME" DU 21/06/2018

Déclaration préalable

Monsieur Le Président,

L'organisation concernant la création du Service à Compétence Nationale Aéromaritime semble bien engagée.

Malgré tout, des questions subsistent et ne sont pas explicitées dans les documents de travail.

En premier lieu, la CFDT vous demande explicitement de confirmer si la création du SCN implique une restructuration ou une transformation du bureau B2 pour les personnels déplacés vers Le Havre, et surtout, les types de primes dont ils pourront bénéficier.

D'autre part, pour que ce service soit viable dès son ouverture, quand les élections professionnelles vont-elles s'organiser et dans quelles conditions ?

Nous vous interpellons ce jour sur les effets néfastes des commissions uniques qui ne pourront intervenir rapidement et efficacement sur des sites si dispersés ou lointains de l'échelon central tels que ceux implantés en Corse, aux Antilles-Guyane ou simplement en région PACA. Comment vont s'organiser les déplacements des représentants ?

La CFDT Douane attache une grande importance aux qualités managériales dont devront disposer les membres de la chaîne hiérarchique au sein de l'échelon central du SCN.

Evidemment, la liste de questions n'est pas complète et nous profiterons de ce groupe de travail pour intervenir dans les débats afin de soutenir nos collègues impliqués dans ce grand changement.